

Deux collectivités de Bourgogne-Franche-Comté élues « capitales françaises de la biodiversité 2018 »

Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, tient vivement à féliciter pour leur engagement la ville de Besançon (25) ainsi que la commune de Sant-Rémy (70), lauréates parmi les 23 finalistes du 8^e Concours national « Capitale française de la biodiversité 2018 » organisé par l'Agence française de la biodiversité (AFB), l'Agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France et Plante et Cité.

« A la veille de la remise des trophées à l'Association des maires de France à Paris, je voudrais dire combien je suis fière d'avoir soutenu les initiatives de ces deux collectivités, combien je suis fière que notre territoire soit aussi exemplaire et porte aussi haut et aussi fort la gestion écologique des espaces de nature, aussi bien en ville que dans la ruralité.

De la préservation et réappropriation des collines bisontines au coup de cœur du jury pour le foisonnement des initiatives participatives de Saint-Rémy, il y a une même espérance, un même combat : placer la nature et ses services au centre pour sauver le vivant », a déclaré Marie-Guite Dufay.

Contacts presse :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 80 44 34 66

Hélène Wokowski-Pierre – helene.wokowski@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 81 61 61 08